

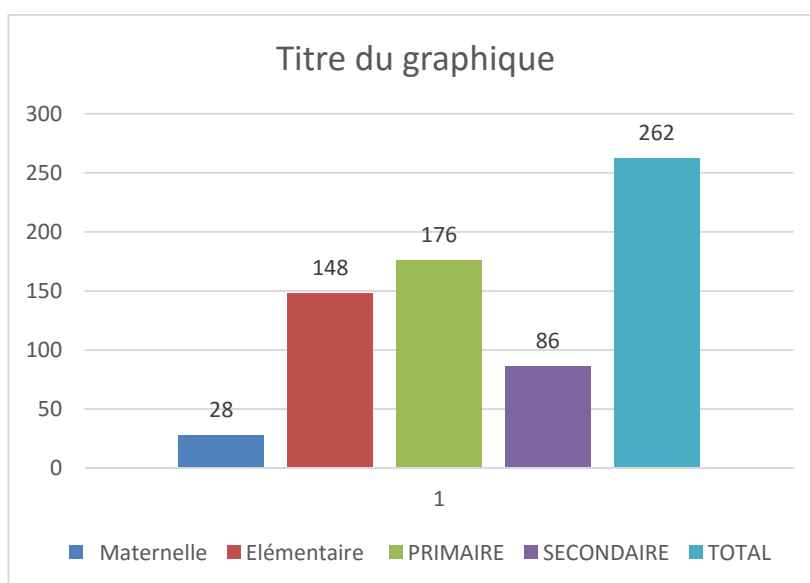
## COMPTE RENDU de la réunion de la commission périscolaire du vendredi 1 er Avril

Présents :

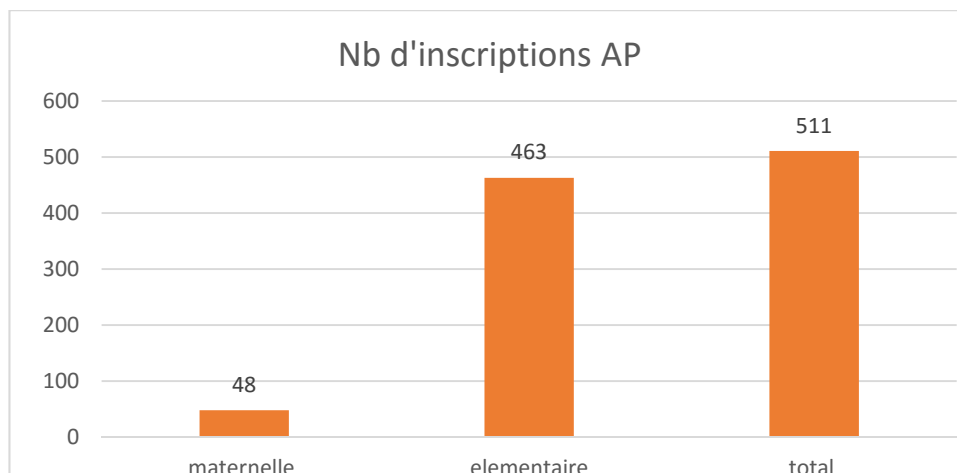
GODUEL Dominique	Directeur primaire
SITTHIVONG Bounsouk	Responsable des activités périscolaires
BERTRAND Didier	Parent d'élève
LINDEN Olivier	Parent d'élève

### - 1- Bilan des inscriptions second semestre

total ECOLE	Nombre d'élèves pratiquant des activités périscolaires				
		1er semestre	%	2 <sup>nd</sup> Semestre	%
82	Maternelle	35	42	28	34
246	Elémentaire	153	62	148	60
328	PRIMAIRE	189	57	176	53
241	SECONDAIRE	86	35	86	35
569	TOTAL	275	48	262	46



nombre d'inscriptions aux AP		
	1er semestre	2semestre
maternelle	52	48
elementaire	483	463
total	535	511



L'on constate une légère baisse du nombre des inscrits en maternelle.

Les activités de 16h à 17h, hormis les activités sportives, semblent être beaucoup moins attractives si l'on se réfère au nombre limité d'enfants inscrits.

L'activité « chorale » a dû être supprimée faute d'inscrit mais les enfants de CE1 et CE1/CE2 participent à une activité chorale dans le cadre scolaire.

## - 2- Prévision de fin d'année scolaire

- Il est proposé d'intégrer la demi-journée de fête du périscolaire dans la kermesse de fin d'année le samedi 25 Juin. Ainsi certaines activités pourraient tenir un stand ouvert aux autres enfants qui n'y ont pas participé ou présenter leurs productions : résultat valorisant pour les enfants et qui permettrait aussi de mieux faire connaître les activités.
- La commission se réunira à la fin de l'année après que les questionnaires d'évaluation aient été renseignés par les enfants.
- Les parents proposent de conduire une mini enquête auprès des parents pour savoir ce qu'ils attendent du périscolaire et qui ne serait pas proposé, en



particulier auprès des parents qui n'ont pas d'enfants inscrits de tenter de savoir pourquoi ?

### **-3- Règles pour les intervenants du périscolaire**

Le directeur du primaire propose que de la proposition initiale des parents intitulée « code de conduite » ne soit retenue que la partie proprement positive dans un document qui serait intitulé « règlement pour les intervenants » du périscolaire et contiendra aussi une référence aux différents textes utiles que l'intervenant est censé connaître tels la convention collective, les règlements primaire et secondaire, ainsi que le code de l'éducation..). Il fait remarquer que la loi étant supérieure au règlement dans la hiérarchie des normes, ce qui est illégal n'est donc pas réglementaire. Tout comme il estime que les intervenants savent que les punitions collectives sont prohibées et que les indications qui sont déjà mentionnées dans la loi n'ont pas lieu d'être répétées dans le document.

- *Les parents proposent que le directeur et la responsable des activités travaillent la version du règlement qui sera transmise puis discutée en fin d'année scolaire et intégrera les consignes en cas d'accident.*
- *Les parents insistent sur l'importance d'une réunion avec tous les intervenants avant la prise d'activités de chaque semestre.*

### **-4-Préparation de l'an prochain**

- L'appel à propositions pour les intervenants sera lancé à la rentrée des congés de Pâques par les circuits habituels, y compris Vientiane Accueil. Les parents participeront à sa diffusion.
- Nous recherchons un animateur de mini basket pour les enfants du primaire qui demandent cette activité.
- Les recrutements se feront début septembre.
- Les propositions et inscriptionsmi-septembre.
- La reprise des activités la semaine du 03 Octobre.

### **- 5- Questions diverses**

- Chevauchement périscolaire et APC : les heures de périscolaires non effectuées à cause de la participation aux APC pourront être remboursées.
- Les activités sportives telles le ping-pong ne peuvent être proposées faute de salle.



- Les activités de fin de semaine (weekend) ne sont pas proposées dans le cadre du périscolaire pour différentes raisons dont assurance, problèmes de responsabilité et possibilités diverses en ville.
- Le casier judiciaire des intervenants sera réclamé lors de la signature du contrat.

## Annexe

### **Règlement pour les intervenants du périscolaire : introduction**

#### **LE ROLE BÉNÉFIQUE DE L'INTERVENANT**

L'intervenant du périscolaire se doit, dans le cadre des activités périscolaires de faire preuve d'un comportement exemplaire vis-à-vis des enfants et doit, notamment :

1. Traiter les enfants avec respect et dignité.
2. Encourager et motiver les enfants à participer aux activités périscolaires dont il a la charge.
3. Adapter son message (pédagogique ou autre) au niveau du groupe mais également à celui de chaque enfant.
4. Veiller à l'inclusion de tous les enfants participant aux activités dont il a la charge.
5. Modérer les relations entre les enfants et, si besoin, intervenir pour gérer les conflits entre les enfants afin d'éviter que ceux-ci ne dégénèrent en violence physique ou verbale.
6. Signaler à la Direction du Lycée Hoffet tout comportement inapproprié.
7. Prendre connaissance de la convention collective et des règlements de l'établissement en les contre signant.